

DÉLIBÉRATIONS

N° 2020/011/2.1

Feuillet n° 12

Département de la DORDOGNE – Arrondissement de SARLAT

**Communauté de Communes
du Terrassonnais en Périgord
Noir Thenon Hautefort**

**Pôle des Services Publics
58 Ave Jean Jaurès
24120 TERRASSON-
LAVILLEDIEU**

L'an deux mil vingt, le 25 février, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle des Fêtes de Terrasson-Lavilledieu, sous la présidence de M. Dominique BOUSQUET.

Date de convocation : 18 février 2020

Nombre de Conseillers Communautaires	
En exercice	60
Présents	40
Votants :	43
Pour :	43
Contre :	0
Abstention :	0

PRÉSENTS :

Titulaires : Didier CLERJOUX, Bertrand CAGNIART, Lionel ARMAGHANIAN, Bernadette MERLIN, Jean-Marie SALVETAT, Patricia FLAGEAT, Guy COUPLET, Stéphane ROUDIER, Annie DELAGE, Gaston GRAND, Jacques MIGNOT, Catherine LUSTRISSY, Roland MOULINIER, Charles SOL, Serge EYMARD, Laurent DELAGE, Claude SAUTIER, Jean-Jacques DUMONTET, Michel MEYNARD, Serge PEDENON, Jean-Claude GUARISE, Bernard DURAND, Jean-Michel LAGORCE, Régine ANGLARD, Jean BOUSQUET, Coralie DAUBISSE, Florence DEBAT-BOUYSSOU, Isabelle DUPUY, Frédéric GAUTHIER, Jean-Pierre JACQUINET, Claudine LIARSOU, Sabine MALARD, Francis VALADE, Jean-Luc BLANCHARD, Dominique BOUSQUET, Dominique DURAND, Laurent PELLERIN.

Suppléants : Jean-Pierre COLIN représente Josiane LEVISKI, Sylviane GRANDCHAMP représente Gérard DEBET, Patrick DELAUGEAS représente Camille GERAUD.

EXCUSÉS

Titulaires : Dominique DURUY, Josiane LEVISKI, Gérard DEBET, Gérard MERCIER, Jean-Marie CHANQUOI, Jean-Michel LAGORSE, Nadine ÉLOI, Yves MOREAU, Daniel BOUTOT, Philippe VIEILLEFOSSE, Pierre AUGUSTE, Isabelle COMBESCOT, Olivier ROUZIER, Alexandra DUMAS, Francis AUMETTRE, Camille GERAUD, Laurent MONTEIL, Michel LAPOUGE, Bernard BEAUDRY, Pierre DELMON donne pouvoir à Jean BOUSQUET, Roger LAROUQUIE, Arlette VERDIER donne pouvoir à Isabelle DUPUY, Nicole RAVIDAT donne pouvoir à Jean-Luc BLANCHARD.

SECRÉTAIRE : Mme Annie DELAGE

OBJET : MISE EN COMPATIBILITE DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE LA BACHELLERIE AVEC UN PROJET D'INTERET GENERAL

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L153-54 à L153-59 et R. 153-15 Le Plan Local d'Urbanisme de la commune de LA BACHELLERIE a été approuvé en février 2003. Il a fait l'objet de plusieurs procédures de modification ou de révision.

AR PREFECTURE

024-200041150-20200225-DE2020011-DE
Regu le 27/02/2020

Notamment, il a été révisé en 2012 (révision simplifiée n°3) pour permettre l'installation d'un élevage équin ayant également une activité de centre équestre dans le secteur du Lac.

Cette activité s'est développée et souhaiterait pouvoir disposer d'un manège couvert, le manège actuel ayant des plages de fonctionnement limitées.

Elle a l'opportunité d'acquérir une parcelle plane en continuité de son site. Cette parcelle est classée en zone Naturelle inconstructible.

Le projet des Ecuries du Lac présente un caractère d'intérêt général car c'est une activité économique agricole : élevage équin et une activité économique et sociale : le centre équestre.

Pour conforter l'activité économique, sportive et de loisirs des Ecuries du Lac, tout en préservant le caractère naturel de son environnement, une évolution limitée du zonage est nécessaire.

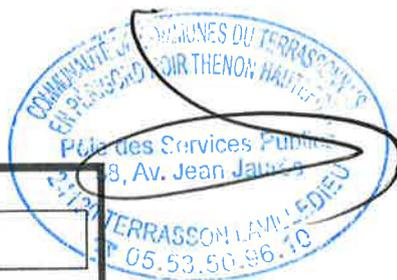
La procédure de mise en compatibilité permet d'exposer l'intérêt du projet, de justifier et d'évaluer les modifications à apporter au document d'urbanisme.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **décide** de mettre en œuvre l'évolution du document d'urbanisme de LA BACHELLERIE,
- **Autorise** le Président à engager les actes de procédure de la mise en compatibilité n°1 du PLU de la commune de LA BACHELLERIE.

Fait et délibéré au siège les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme, fait à Terrasson-Lavilledieu,
le 27/02/2020

Le Président,
Dominique BOUSQUET



AR PREFECTURE

024-200041150-20200225-DE2020011-DE
Reçu le 27/02/2020